

Informations de base	
2023/2112(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Conscience historique européenne	
Subject	
1.10 Droits fondamentaux dans l'Union, Charte	
4.45.06 Patrimoine et cultures, circulation des œuvres d'art	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation	VERHEYEN Sabine (EPP)	28/11/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive ADEMOV Asim (EPP) ROS SEMPERE Marcos (S&D) CICUREL Ilana (Renew) FRANZ Romeo (Greens /EFA) SLABAKOV Andrey (ECR) DA RE Gianantonio (ID)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Recherche et innovation	IVANOVA Iliana	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/11/2023	Vote en commission		
05/12/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0402/2023	Résumé
17/01/2024	Décision du Parlement	T9-0030/2024	Résumé
17/01/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2112(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/9/12584

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE752.701	14/09/2023	
Amendements déposés en commission		PE754.663	10/10/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0402/2023	05/12/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0030/2024	17/01/2024	Résumé

Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2024)393	29/07/2024	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
CICUREL Ilana	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	05/10/2023	EUROCLIO
CICUREL Ilana	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	04/10/2023	Council of Europe
CICUREL Ilana	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	04/10/2023	College of Europe
CICUREL Ilana	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	03/10/2023	Embassy of France to the Council of Europe

Conscience historique européenne

2023/2112(INI) - 05/12/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Sabine VERHEYEN (PPE, DE) sur la conscience historique européenne.

Aborder le passé de l'Europe comme un risque et une chance à saisir

Le rapport reconnaît que les histoires diverses et souvent conflictuelles des nations et des États européens font de tout effort pour traiter l'histoire au niveau politique une entreprise difficile et potentiellement dangereuse, et que les tentatives visant à réglementer la manière de commémorer et d'interpréter le passé s'avèrent toujours difficiles.

Les députés considèrent qu'une **approche responsable, factuelle et critique de l'histoire, axée sur les valeurs européennes communes**, est une condition sine qua non pour tout organe politique démocratique, afin de sensibiliser les générations actuelles et futures aux réalisations et aux aberrations du passé, de renforcer un discours public faisant preuve d'esprit critique et de favoriser la compréhension et la réconciliation au sein de groupes sociaux, de nations et d'États particuliers et entre ceux-ci.

La politique du passé dans l'Union européenne

Le rapport souligne la nécessité d'une **évaluation honnête** de la «politique du passé» de l'UE, par laquelle elle s'est efforcée de donner plus de légitimité au projet européen, de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe et de favoriser la coexistence pacifique des peuples du continent, en reconnaissant également les réalisations et les lacunes existantes, et en examinant minutieusement les moyens par lesquels les citoyens ont été encouragés à s'engager dans la voie du passé.

Les députés sont préoccupés par le fait qu'il existe toujours une concurrence latente et une incompatibilité partielle entre les différents cadres mémoriels et les différentes cultures mémoriales en Europe, y compris entre l'Europe occidentale et orientale, mais aussi entre les pays et les nations de certaines parties du continent. À cet égard, ils ont souligné nécessité de **combler les clivages régionaux et idéologiques existants** en matière de conscience historique entre les pays et les peuples européens, en vue de créer un terrain d'entente pour le dialogue ainsi que pour la compréhension et le respect mutuels.

Vers une conscience historique informée en Europe

Le rapport signale qu'une **compréhension plus large et plus globale de l'histoire européenne** est nécessaire afin de favoriser l'émergence d'une conscience historique européenne (auto)critique, notamment en élargissant la portée des initiatives européennes actuelles en ce qui concerne la mémoire, en tenant dûment compte des groupes qui ont été sous-représentés jusqu'à présent, et en promouvant des méthodes novatrices d'enseignement de l'histoire.

Les députés considèrent que la liberté d'enseigner, d'étudier et de mener des recherches, y compris le libre accès aux archives et aux sources, ainsi que la liberté d'expression artistique, sont des conditions préalables à la production et à la diffusion de connaissances impartiales et fondées sur des faits dans les sociétés démocratiques, et à un traitement critique de l'histoire en particulier.

Soulignant le **rôle essentiel de l'éducation**, les États membres sont invités à réviser les programmes d'études et les méthodes d'enseignement existants afin de faire passer l'histoire européenne et mondiale avant l'histoire nationale, et de **mettre davantage l'accent sur une mémoire historique supranationale**, notamment en permettant des interprétations multiples d'une même période historique et d'un même événement et en encourageant les styles d'enseignement correspondants qui privilégient la réflexion et la discussion plutôt que le transfert de connaissances, et qui ont pour objectif général d'amener les étudiants à «apprendre à penser» plutôt que de leur dire «ce qu'ils doivent penser».

Le rapport souligne l'importance de préserver le riche **patrimoine culturel et historique** de l'Europe ainsi que les lieux de mémoire et encourage les États membres à intensifier leurs efforts pour définir et protéger les lieux de mémoire démocratique, en particulier ceux liés aux groupes sous-représentés.

Préoccupés par l'utilisation de plus en plus abusive des canaux numériques pour la manipulation politique et la circulation de la désinformation, y compris en ce qui concerne l'histoire, les députés ont appelé la Commission et les États membres à intensifier leurs efforts pour **renforcer l'éducation aux médias et l'éducation numérique** et pour doter les enseignants et les étudiants de compétences et d'outils adéquats facilitant un enseignement de l'histoire fondé sur les faits, et leur permettant d'identifier, de contextualiser et d'analyser les sources historiques traditionnelles ainsi que modernes.

Perspectives : l'héritage du passé et l'avenir de l'UE

Le rapport prône l'idéal d'une **«culture de la mémoire»** et d'une conscience historique fondées sur des valeurs et des pratiques européennes communes dans l'approche du passé, tout en évitant de niveler ou de simplifier indûment l'histoire.

Enfin, les députés estiment que les mémoires collectives nationales finiront par contribuer à une sphère publique européenne et fusionner dans celle-ci, une sphère dans laquelle les cultures du souvenir nationales se complètent au lieu de s'opposer, et où le traitement de l'histoire devient une question d'action civique et non plus une affaire politique.

Conscience historique européenne

2023/2112(INI) - 17/01/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 409 voix pour, 165 contre et 35 abstentions, une résolution sur la conscience historique européenne.

Aborder le passé de l'Europe comme un risque et une chance à saisir

Les députés estiment que le passé complexe, conflictuel et contesté de l'Europe représente à la fois un défi et un avantage pour l'intégration européenne. Ils considèrent qu'une **approche responsable, factuelle et critique de l'histoire, axée sur les valeurs européennes communes**, est une

condition sine qua non pour tout organe politique démocratique, afin de sensibiliser les générations actuelles et futures aux réalisations et aux aberrations du passé, de renforcer un discours public faisant preuve d'esprit critique et de favoriser la compréhension et la réconciliation au sein de groupes sociaux, de nations et d'États particuliers et entre ceux-ci.

La politique du passé dans l'Union européenne

La résolution souligne la nécessité d'une **évaluation honnête** de la «politique du passé» de l'UE, par laquelle elle s'est efforcée de donner plus de légitimité au projet européen, de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe et de favoriser la coexistence pacifique des peuples du continent, en reconnaissant également les réalisations et les lacunes existantes, et en examinant minutieusement les moyens par lesquels les citoyens ont été encouragés à s'engager dans la voie du passé.

Les députés sont préoccupés par le fait qu'il existe toujours une concurrence latente et une incompatibilité partielle entre les différents cadres mémoriels et les différentes cultures mémoriales en Europe, y compris entre l'Europe occidentale et orientale, mais aussi entre les pays et les nations de certaines parties du continent. À cet égard, ils ont souligné la nécessité de **réduire les fractures régionales et idéologiques existantes** en matière de conscience historique entre les pays et les peuples européens, en vue de créer un terrain d'entente pour le dialogue ainsi que pour la compréhension et le respect mutuels.

Vers une conscience historique informée en Europe

Le Parlement a reconnu la nécessité d'une **compréhension plus large et plus globale de l'histoire européenne** afin de favoriser l'émergence d'une conscience historique européenne (auto)critique, notamment en élargissant la portée des initiatives européennes actuelles en ce qui concerne la mémoire, en tenant dûment compte des groupes qui ont été sous-représentés jusqu'à présent, et en promouvant des méthodes novatrices d'enseignement de l'histoire.

La Commission et les États membres sont invités à protéger les libertés d'enseigner, d'étudier et de mener des recherches ainsi que la liberté d'expression artistique qui sont actuellement menacées, en particulier par des cas de détournement des lois relatives à la mémoire.

Soulignant le **rôle essentiel de l'éducation**, le Parlement a invité les États membres à réviser les programmes d'études et les méthodes d'enseignement existants afin de faire passer l'histoire européenne et mondiale avant l'histoire nationale, et de **mettre davantage l'accent sur une mémoire historique supranationale**, notamment en permettant des interprétations multiples d'une même période historique et d'un même événement et en encourageant les styles d'enseignement correspondants qui privilégient la réflexion et la discussion plutôt que le transfert de connaissances, et qui ont pour objectif général d'amener les étudiants à «apprendre à penser» plutôt que de leur dire «ce qu'ils doivent penser».

Les députés ont rappelé que **l'apprentissage de l'intégration européenne, de l'histoire, des institutions et des valeurs fondamentales de l'Union** ainsi que de la citoyenneté européenne est indispensable à l'émergence d'un sentiment d'appartenance européenne. Ils ont demandé que l'enseignement de l'histoire européenne et de l'intégration européenne et l'éducation à la citoyenneté européenne fassent partie intégrante des systèmes éducatifs nationaux. Ils ont insisté sur la nécessité d'un enseignement interdisciplinaire et intersectionnel de l'histoire qui applique une pédagogie innovante et centrée sur l'apprenant.

La résolution a souligné l'importance de préserver le riche **patrimoine culturel et historique** de l'Europe ainsi que les lieux de mémoire et encourage les États membres à intensifier leurs efforts pour définir et protéger les lieux de mémoire démocratique, en particulier ceux liés aux groupes sous-représentés.

Préoccupés par l'utilisation de plus en plus abusive des canaux numériques pour la manipulation politique et la circulation de la désinformation, y compris en ce qui concerne l'histoire, les députés ont appelé la Commission et les États membres à intensifier leurs efforts pour **renforcer l'éducation aux médias et l'éducation numérique** et pour doter les enseignants et les étudiants de compétences et d'outils adéquats facilitant un enseignement de l'histoire fondé sur les faits, et leur permettant d'identifier, de contextualiser et d'analyser les sources historiques traditionnelles ainsi que modernes.

Perspectives : l'héritage du passé et l'avenir de l'UE

Le Parlement adhère à l'idéal d'une «**culture de la mémoire**» et d'une conscience historique fondée sur des valeurs et des pratiques européennes communes dans la façon d'aborder le passé, tout en évitant les nivelingements ou les simplifications excessifs de l'histoire.

Enfin, les députés estiment que les mémoires collectives nationales finiront par contribuer à une sphère publique européenne et par s'y fonder une sphère dans laquelle les cultures du souvenir nationales se complètent au lieu de s'opposer, et où le traitement de l'histoire devient une question d'action civique et non plus une affaire politique.